

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue à huis clos le 3 mai 2021 à 19 h 37 par voie de visioconférence, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers: Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Jean-Albert Lafontaine  
Robert Tellier  
Dominique Mondor  
Mannix Marion

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

**Point sur la Covid-19**

M. le maire, Alain Bellemare, fait part à la population qu'il y a toujours moins de 5 cas de Covid-19 à Saint-Paul.

**Adoption du préambule à la séance du 3 mai 2021**

**2021-0503-  
190**

Considérant les décrets déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

- 3- Que l'enregistrement de la présente séance soit disponible sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021**

**2021-0503-  
191**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1er avril au 30 avril 2021**

**2021-0503-  
192**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021, soit:

46 chèques émis:	194 038,18 \$
<u>94 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>222 054,20</u>
140 paiements	416 092,38 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2021-0503-  
193**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 34 821,04 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions**

#### **Questions de M. Réjean Saint-Yves, 219, rue Lasalle, Saint-Paul**

M. Saint-Yves a constaté que nous avons présentement des pots de fleurs sur nos rues afin, pense-t-il, de réduire la vitesse sur ces rues ce qui occasionne un problème lors des soirées pluvieuses car il est difficile de voir ces objets ce qui est dangereux de frapper ces items.

Question 1:

Sa demande est la suivante: est-ce qu'il serait possible d'avoir des bandes phosphorescentes ou des objets réfléchissants sur chacun afin de bien identifier leur position sur la rue?

RÉPONSE : Effectivement, nous avons des bacs à fleurs d'installer en bordure de la rue Amyot. L'objectif de ces bacs à fleurs est effectivement pour réduire la voie de circulation et forcer les automobilistes à ralentir. C'est aussi une façon d'embellir le paysage. En réponse à votre question, je vous confirme que nous allons procéder à des correctifs sur ces bacs à fleurs afin de les rendre plus visibles. Le Service des travaux publics s'occupera de faire ces correctifs.

Question 2:

Dans quel compte de la municipalité va les montants de la taxe de bienvenue et quelle fut la somme recueillie pour 2020? Quel est le pourcentage des ventes qui revient à la Municipalité comme taxe de bienvenue?

RÉPONSE : Les taxes de « Bienvenue » sont comptabilisées dans un poste budgétaire spécifique qui se nomme « Droit de mutations immobilières ». À la fin de l'année financière, ces sommes sont incluses dans les revenus municipaux.

Voici un bref aperçu des sommes recueillies pour les transactions mobilières dans les dernières années :

Pour 2020 : 618 801 \$  
Pour 2019 : 478 076 \$  
Pour 2018 : 303 469 \$  
Pour 2017 : 394 912 \$

À ce jour en 2021, nous avons déjà recueilli une somme de 527 114 \$. Définitivement, nous nous alignons sur une année record. Vous comprendrez que ces revenus peuvent varier en fonction du nombre de transactions immobilières survenues durant l'année et de la valeur des immeubles transigées.

En ce qui concerne le taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles, celui-ci varie de 0,5 % à 3 % en fonction de la valeur de l'immeuble transigé. Ce droit est régi par le règlement 591-2021 que nous avons adopté à la séance du 6 avril dernier. Je vous invite à visiter le site Internet de la Municipalité au [www.saintpaul.quebec](http://www.saintpaul.quebec) et à recherche dans la section « Services aux citoyens » la rubrique « droits de mutation ». Les taux en vigueur selon la valeur de la propriété sont présentés. Vous y trouverez aussi des exemples de calcul.

Question 3 :

Combien de personnes régulières ou temporaires travaillent pour et dans notre municipalité incluant les employés de bureau et les cols bleus pour une population de 6000 personnes?

RÉPONSE : La population de Saint-Paul était de 6 477 personnes en janvier 2021. La municipalité a 19 employés réguliers ou temporaires à son service. Ce nombre exclut les employés à temps partiel. Ce nombre est légèrement inférieur aux villes comparables. Nous sommes chanceux à Saint-Paul de compter sur un groupe d'employés aussi polyvalents et bien formés.

En plus des employés réguliers, la Municipalité offre à chaque année à plus d'une trentaine d'étudiants de travailler au sein de son équipe, soit au camp de jour, aux travaux publics ou dans l'entretien des bâtiments et de la patinoire.

Question 4 :

A-t-on des subventions du gouvernement ou autres sources pour nos loisirs? Si oui, quelles sont-elles? Et qui sont les autres sources, si autres sources il y a, mis à part la quote-part des participants aux différentes activités?

RÉPONSE Nous recevons annuellement diverses subventions pour nos interventions municipales. En loisir, nous avons déposé quelques projets en vue d'obtenir des subventions. Si vous suivez l'actualité municipale, vous êtes sans doute au courant que la Municipalité de Saint-Paul recevra des gouvernements provincial et fédéral une subvention équivalent 484 782 \$ pour l'aménagement de jeux d'eau et d'un bâtiment de services pour le parc Amyot. Parmi les sources de revenus diverses qui existent, il y en a quelques-unes, dont les droits pour fonds de parcs, les droits de mutation, les revenus liés aux demandes de permis, les redevances pour les carrières et sablières et les compensations gouvernementales.

Question 5 :

Y-a-t-il des développements avec la bâtisse de l'ancienne mairie ?

RÉPONSE : Nous sommes toujours en pourparlers avec les intervenants du milieu de la santé. Étant donné la pandémie actuelle, le développement de ce dossier nécessite certains délais.

Également, le contexte particulier de la Covid-19 nous amène des problématiques de disponibilité de locaux pour le camp de jour municipal. Puisque l'ancienne mairie est disponible, nous pourrions utiliser ces locaux pour les fins du camp de jour ce qui nous évitera de déboursier pour des locations de salles... bref, un mal pour un bien.

**Adoption du second projet de règlement numéro 313-87-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions particulières à l'implantation de bâtiments complémentaires, de piscines et de bains à remous (spa) pour un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logement sont divisées par un lotissement vertical (condominium)**

**2021-0503-194**

Considérant qu'une période de consultation publique écrite d'une durée minimale de 15 jours s'est tenue du 31 mars au 21 avril 2021 concernant le règlement numéro 313-87-2021;

Considérant qu'aucun commentaire et/ou question n'a été reçu à cet égard;

Considérant que le second projet est identique au premier projet de règlement;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 313-87-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions particulières à l'implantation de bâtiments complémentaires, de piscines et de bains à remous (spa) pour un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logement sont divisées par un lotissement vertical (condominium), lequel est identique au premier projet de règlement adopté le 15 mars 2021;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Courriel de M. André Perreault et M<sup>me</sup> Danyelle Bolduc Perreault, 167, avenue du Littoral, Saint-Paul Re: Demande de permission pour installer une porte à une clôture donnant accès à une piste cyclable**

**2021-0503-195**

Considérant que la Municipalité est propriétaire du terrain contigu au lot portant le numéro 4 861 937 du cadastre du Québec et correspondant au numéro civique 167, avenue du Littoral, Saint-Paul;

Considérant que le Conseil municipal souhaite permettre l'accès demandé, mais veut s'assurer que cet accès sera utilisé de façon raisonnable;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal permette l'installation d'une porte à une clôture donnant accès à un terrain municipal portant le numéro de lot 5 956 053 du cadastre du Québec, à partir de la propriété située au 167, avenue du Littoral, Saint-Paul;
- 3- Que cette autorisation soit donnée pour une porte d'une largeur maximale de quarante-deux (42) pouces;
- 4- Qu'advenant le cas où cet accès donnait ouverture à un problème de voisinage, de nuisance ou d'usage inapproprié, la Municipalité se réserve le droit de retirer cette permission en tout temps;
- 5- Que, d'ores et déjà, le Conseil municipal précise que la permission sera automatiquement retirée si l'accès est emprunté par des véhicules moteurs;
- 6- Que le Conseil municipal précise également que les frais d'installation et d'entretien seront entièrement défrayés par les propriétaires;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. André Perreault et M<sup>me</sup> Danyelle Bolduc Perreault.

Monsieur le maire s'est abstenu du voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Jeannette Laviolette, présidente du Comptoir vestimentaire Saint-Paul Re: Demande de suspendre le paiement du loyer de mai à août 2021**

**2021-0503-196**

Considérant que le Comptoir vestimentaire a fermé ses portes conformément aux directives du Gouvernement de la Direction de la santé publique;

Considérant les contraintes et recommandations de la Santé publique et la situation vulnérable des bénévoles pour la plupart âgés de plus de 70 ans;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal renonce au paiement du loyer du Comptoir vestimentaire pour les mois de mai à août 2021 inclusivement;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Jeannette Laviolette, présidente du Comptoir vestimentaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. Alexandre Gauthier, directeur des opérations - associé, Groupe Evoludev Re: Demande de permis de construction pour le 818-820, boulevard de l'Industrie sur le lot 3 830 560 - Décision concernant la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

**2021-0503-197**

Considérant que le Conseil municipal doit préciser son choix à l'égard d'une contrepartie en terrain ou en argent relativement à la cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels visant l'émission d'un permis de construction à émettre sur le lot numéro 3 830 560 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal peut choisir, en conformité avec la réglementation municipale, une contribution en argent équivalente à 10 % de la valeur du terrain compris dans le site faisant partie de l'objet de la demande de permis de construction ou encore, une partie en terrain et une partie en argent;

Considérant que cette valeur doit être établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal choisisse une contribution pour fins de parcs en argent;
- 3- Que le Conseil municipal retienne les services de M<sup>me</sup> Mélanie Laplante, évaluateur agréée de la firme MEA conseil immobilier inc. pour procéder à l'évaluation du lot numéro 3 830 560 selon les concepts applicables en matière d'expropriation;
- 4- Qu'il soit entendu à la présente résolution que les frais de la firme d'évaluation sont à la charge du propriétaire et seront payables sur réception de la facture de la Municipalité;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alexandre Gauthier, directeur des opérations du Groupe Evoludev ainsi qu'à M<sup>me</sup> Mélanie Laplante.

Monsieur le maire s'est abstenu du voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux**

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021 accompagnée de l'analyse des permis par type et de la valeur des travaux.

#### **Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro CU-03-2021 Re: Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022**

**2021-0503-  
198**

Considérant que le Conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière au développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal entérine et autorise la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et nomme M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de mandataire de la Municipalité;

- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis au ministère de la Culture et des Communications.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2021 Re: Embauche de personnel - Camp de jour 2021**

**2021-0503-199**

Considérant que des entrevues ont été effectuées en visioconférences individuelles entre le 22 mars et le 21 avril dernier pour le personnel d'animation du camp de jour 2021;

Considérant qu'un retour auprès des animateurs de l'année dernière a été effectué pour connaître leur intérêt à poursuivre au camp de jour de cette année;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2021, concernant le personnel d'animation pour le camp de jour 2021;
- 3- Que le Conseil municipal retienne, par ordre de priorité, la candidature des personnes suivantes comme personnel d'animation pour la période estivale comprise entre le 5 juillet au 13 août 2021, selon le taux horaire des échelles salariales adoptées à la séance du 17 avril 2019 par la résolution 2019-0417-132 :

**Animateurs et animatrices:**

1. Rosalie Brochu	14,75 \$ / h
2. Rebecca Malo	14,75 \$ / h
3. Josianne Belleau	14,75 \$ / h
4. Gabriel Jacques	14,75 \$ / h
5. Bruno Fréchette	14,75 \$ / h
6. Océane Marquis	14,75 \$ / h
7. Lorie Lavallée	14,75 \$ / h
8. Alexis Bouchard-Beaudoin	14,75 \$ / h
9. Julianne Lefebvre	14,75 \$ / h
10. Joliane Rompré	14,75 \$ / h
11. Laura-Anne Verkest	14,75 \$ / h
12. Lorraine Nduwimana	14,50 \$ / h
13. Justine Génier	14,50 \$ / h
14. Samuel Cornellier	14,50 \$ / h
15. Joey Decime	14,50 \$ / h
16. Kamel Birout	14,50 \$ / h
17. Brittany Beaulieu	14,00 \$ / h
18. Élisabeth Constant	14,00 \$ / h
19. Fléchère Dion	14,00 \$ / h
20. Ariane Soulières	14,00 \$ / h



21. Anne-Marie Iteriteka	14,00 \$ / h
22. Annabelle Côté	14,00 \$ / h
23. Mégane Héту	14,00 \$ / h
24. Koralie Bergeron	14,00 \$ / h
25. Maya Tremblay	14,00 \$ / h
26. Baoba Pierrette Mc Cumbe	14,00 \$ / h
27. Sébastien Chagnier	14,00 \$ / h
28. Bel-Kasseem Tanguay-Yazit	14,00 \$ / h

Animatrices-accompagnatrices :

1. Eugénie Dion	15,00 \$ / h
2. Éloïse Beaudry	14,50 \$ / h
3. Annie Aubin	14,50 \$ / h
4. Mégane Locas-Lafleur	14,50 \$ / h
5. Béatrice Forest	14,50 \$ / h

- 4- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche du nombre d'animateurs est conditionnelle au nombre d'inscriptions d'enfants au camp de jour, suivant le respect des consignes de la Direction de la santé publique en lien avec la pandémie de la Covid-19 et les ratios par groupe d'âge;
- 5- Que le Conseil municipal prenne acte que d'autres candidats seront embauchés pour combler des postes d'animateurs encore vacants;
- 6- Que le Conseil municipal prenne note que le personnel d'animation est bonifié par le candidat provenant du programme Desjardins Jeunes au travail;
- 7- Que, de plus, le Conseil municipal prenne note que les animateurs auront des périodes de formation (visioconférence et présentiel) pour un maximum de 60 heures pour les nouveaux animateurs et de 45 heures pour les anciens entre le 4 mai et le 3 juillet et feront 6 semaines d'animation de 40 heures maximales durant le camp de jour;
- 8- Que les membres du Conseil municipal prennent également acte qu'étant donné que le camp de jour ne sera que de 6 semaines, le Service des loisirs et de la culture récupérera une quinzaine d'heures par animateur afin de finaliser la formation pratique de l'ensemble de l'équipe ainsi que la préparation physique des différents locaux et ce, afin d'être bien prêts le 5 juillet prochain;
- 9- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation 2021 et remise à M<sup>me</sup> Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-25-2021 Re: Expérience emploi jeunesse de l'Association canadienne des parcs et loisirs 2021**

**2021-0503-200**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que, dans le cadre du programme *Expérience emploi jeunesse 2021*, le Conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs et de la culture, M<sup>me</sup> Geneviève Babin, à compléter et transmettre la demande d'aide financière à l'Association canadienne des parcs et loisirs pour un poste d'animateur de camp de jour dont le financement salarial est subventionné à 100 %;

- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les formulaires requis à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-26-2021 Re: Lettre d'appui - Aux bonheurs des aînés Lanaudière - Secrétariat des aînés du Québec - Programme Action Aînés du Québec (PAAQ)**

**2021-0503-201**

Considérant l'expertise reconnue de l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière auprès des personnes aînées de notre municipalité;

Considérant que le territoire d'intervention de l'organisme couvre la Municipalité de Crabtree / Sainte-Marie-Salomé / Saint-Paul et que de nombreux citoyens aînés paulois participent à ses activités régulières;

Considérant la Politique "Municipalité Amie des aînés" adoptée par la Municipalité et le souci d'offrir aux citoyennes et citoyens aînés un milieu de vie qui répond à leurs besoins tout en leur permettant de vieillir en santé et de demeurer actifs dans la communauté pauloise;

Considérant que les activités physiques offertes par l'organisme "Aux bonheurs des aînés" permettent à plusieurs des citoyens aînés de la Municipalité de maintenir une bonne condition physique puisque ces activités s'adressent à toutes les personnes de 55 ans et plus peu importe leur revenu, qu'elles sont adaptées à leur condition physique, sont offertes par des personnes compétentes et qu'elles devraient se poursuivre toute l'année;

Considérant que l'organisme offre des services de soutien régulier aux citoyens tels que les téléphones d'amitié, le transport-accompagnement, le soutien informatique, etc.;

Considérant que le Conseil municipal souhaite que ces services puissent se poursuivre et même éventuellement être bonifiés pour répondre aux besoins de tous ceux et celles qui en feraient la demande;

Considérant que le soutien municipal ne comporte aucun engagement financier présent ni futur pour la Municipalité de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul renouvelle son soutien à l'organisme "Aux bonheurs des aînés Lanaudière" et incite fortement le Secrétariat des aînés du Québec à leur octroyer le financement demandé au PAAQ afin de maintenir les activités physiques offertes aux aînés (en ligne, aux parcs et clubs de marche) et de poursuivre les services de soutien individuel par le biais d'une animatrice à temps plein supplémentaire toute l'année 2021-2022;

- 3- Que la Municipalité s'engage à faciliter la promotion des activités auprès des aînés par ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.) et à donner un coup de pouce lorsque nécessaire à la réalisation des activités;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'organisme « Aux bonheurs des aînés Lanaudière ».

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Assurances collectives - Contrat d'un mois avec Union-Vie**

**2021-0503-  
202**

Considérant que le contrat d'assurances collectives avec Union-Vie se termine le 1<sup>er</sup> juin 2021;

Considérant que le délai requis pour l'obtention des résolutions des municipalités et le délai pour procéder à un appel d'offres convenable sont serrés;

Considérant que les démarches de ASQ consultant permettent le prolongement des couvertures actuelles pour un mois additionnel aux mêmes taux que ceux actuellement en vigueur;

Considérant que ce contrat d'un mois additionnel représente pour la Municipalité une dépense estimée à 7 566 \$ taxes incluses;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adjuge un contrat d'assurance collective d'un mois à la compagnie Union-Vie pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021 suivant les mêmes taux que ceux actuellement en vigueur, représentant une dépense estimée à 7 566 \$ taxes incluses;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Philippe Lamotte, de la firme ASQ consultants.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Dépôt du rapport financier et du rapport de vérification externe au 31 décembre 2020**

**2021-0503-  
203**

Considérant que le rapport financier 2020 a été présenté au Conseil municipal par M<sup>me</sup> Mélanie Morel de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. en comité plénier du 19 avril 2021;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte le rapport financier 2020 soumis et entérine son approbation;
- 3- Que le Conseil municipal confirme que, entre la date de terminaison de l'audit sur place et ce jour, il ne s'est rien produit qui pourrait avoir une incidence sur le rapport financier 2020 consolidé;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Dominique Collin, comptable agréée de la firme DCA comptable professionnel agréé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Mandat de l'audit et nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2021**

**2021-0503-204**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal mandate la firme DCA comptable professionnel agréé inc., pour l'audit de l'exercice 2021 de la Municipalité de Saint-Paul, suivant l'offre de services datée du 27 avril 2021, au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que le Conseil municipal nomme la firme DCA comptable professionnel agréé inc., vérificatrice comptable de la Municipalité de Saint-Paul, pour l'exercice 2021;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Dominique Collin, FCPA, auditeur, CA, de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Lettre de M. Keith Lucien, conseiller en gestion de la Société d'habitation du Québec Re: Budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous**

**2021-0503-205**

Considérant que le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul a été révisé et que la participation municipale totale s'élève à 3 443 \$;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous, présentant une participation municipale de 3 443 \$;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Courriel de M. Carol Henri, secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette Re: Plan de gestion des débordements**

**2021-0503-206**

Considérant les attentes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de réaliser un plan de gestion des débordements global pour l'ensemble de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie), sous forme de modélisation SWMM;

Considérant que la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils a été mandatée pour la réalisation de ce plan de gestion des débordements (étude hydraulique SWMM), pour l'ensemble du réseau de la Régie et que le rapport final (version 4) de ce plan de gestion a été remis le 18 août 2020;

Considérant que le 20 octobre 2020 le MELCC a envoyé des commentaires nécessitant une révision de certains points du rapport;

Considérant que la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils a révisé le rapport en fonction des commentaires du MELCC et que le nouveau rapport final (version 6) a été remis le 7 avril 2021;

Considérant que ce rapport final (version 6) du plan de gestion des débordements a été analysé par les membres du comité technique de la Régie et que celui-ci recommande son adoption;

Considérant que la Régie souhaite que ledit rapport (version 6) du plan de gestion des débordements préparé par JFSA inc. Services d'experts-conseils, soit entériné par les municipalités membres de la Régie;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul accepte et entérine le rapport (version 6) du plan de gestion des débordements préparé par JFSA inc. Services d'experts-conseils, pour l'ensemble du réseau de la Régie de même que l'échéancier des travaux de la Régie;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul entérine également son propre rapport (version finale) de même que l'échéancier des travaux de son plan de gestion des débordements respectifs;
- 4- Que la Municipalité de Saint-Paul mandate M. François Armstrong Gingras, ingénieur, chargé de projet et représentant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, à soumettre le rapport (version 6) du plan de gestion des débordements de même que l'échéancier des travaux de la Régie ainsi que tout autre documentation nécessaire à l'approbation du dossier auprès du MELCC;

- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
- M. François Armstrong Gingras, ingénieur, chargé de projet et représentant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, station de traitement d'eau;
  - M. Carol Henri, secrétaire-trésorier de la Régie.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M. David Beauséjour, ingénieur de la firme Parallèle 54 expert conseil Re: Analyse des soumissions - Développement Havre Paulois (croissant du Havre)**

**2021-0503-  
207**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte réaliser les travaux d'infrastructures du projet domiciliaire "croissant du Havre";

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour ces travaux d'infrastructures;

Considérant que la firme Parallèle 54 Expert-Conseil a procédé à l'analyse des soumissions et que le Conseil municipal accepte sa recommandation;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'infrastructures du projet "croissant du Havre", au plus bas soumissionnaire conforme, soit BLR Excavation, au montant de 954 842,80 \$ incluant les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à:
  - l'approbation du règlement d'emprunt inhérent aux travaux faisant l'objet de la présente par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à tous les soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question

En terminant, M. le maire, Alain Bellemare, souhaite une excellente soirée à tous et chacun en espérant qu'il sera possible de se rencontrer en personne dans un avenir rapproché.

Fin de la séance ordinaire du 3 mai 2021 à 19 h 56.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

**ANNEXE** au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

**Certificats de crédits disponibles:**

**Résolutions**

2021-0503-202

2021-0503-204

2021-0503-207

**Certificats**

2021-000569

2021-000570

2021-000571

(Signé)

*Pascal Blais*

\_\_\_\_\_  
M. Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint